



MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL Secteur "Aérodrome"



0 100m ECHELLE 1:2'500

1		2	
Auteur du plan urbaplan rue du seyon 10 - cp 3211 2001 neuchâtel		Signature Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La secrétaire	
Neuchâtel, le 1 septembre 2017		Val-de-Travers, le _____	
3		4	
Préavis Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du Département du développement territorial et de l'environnement		Adoption Par arrêté de ce jour Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire	
Neuchâtel, le _____		Val-de-Travers, le _____	
5		6	
Mise à l'enquête publique du _____ au _____		Approbation Par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère	
Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La secrétaire		Neuchâtel, le _____	
Val-de-Travers, le _____		7	
Sanction Par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e		Neuchâtel, le _____ Le/La chancelier/ère	

NIVEAU COMMUNAL		NIVEAU CANTONAL	
Urbanisation		zone à protéger 1	
ZAL	zone d'ancienne localité		
ZFD	zone résidentielle à faible densité		
ZI 2	zone industrielle 2		
ZUP	zone d'utilité publique		
ZS	zone de sport		
ZP2.1	zone à protéger 2		
ZA	zone de la place d'aviation		
aire des pistes d'aviation			
ZA	zone agricole		
F	forêt		
périmètre plan de quartier			
périmètre d'urbanisation			
		INFORMATIONS INDICATIVES	
		●●●●	périmètre archéologique
		SDA 3	surface d'assolement catégorie 3
			cours d'eau
			périmètre PSIA - 3 février 2016
		MODIFICATION	
			secteur modifié